

ARRÊTÉ
PORTANT ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

**Élections portant renouvellement partiel des représentants des personnels
IATSS au Comité de la Recherche de l'Unité de Formation et de Recherche Arts,
Lettres, Langues et Sciences Humaines (UFR ALLSH)**

SCRUTIN DU 30 JUIN 2026

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation ;
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université ;
Vu les Statuts modifiés de l'Unité de Formation et de Recherche Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (UFR ALLSH) ;
Vu l'arrêté électoral portant convocation des électeurs pour l'élection partielle des membres du Comité de la Recherche de l'UFR ALLSH en date du 28 mai 2026 ;

Arrête

Article 1 : Dans le cadre des élections partielles des représentants des personnels IATSS au Comité de la Recherche de l'UFR ALLSH, qui auront lieu le **mardi 30 juin 2026 de 9h à 17h**, le bureau de vote est organisé comme suit :

Ville, Adresse : 29 boulevard Schuman, 13100 Aix-en-Provence

Salle du scrutin : Salle D517, 5^e étage, Bâtiment EGGER- Site Schuman
Présidente de bureau de vote : Stanie LOUARN
Assesseure 1 : Julie SARKISSIAN
Assesseure 2 : Samantha TUZZOLINO

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux universitaires et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'UFR.

Article 3 : Exécution

Le Directeur de l'UFR ALLSH est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 23 juin 2026,

**Pour Le Président Eric BERTON
et par délégation,
Le Directeur de l'UFR ALLSH,**

Guy LE THIEC

